

Attestation de qualité des vitrages

Madame, Monsieur,

Les vitrages posés au-dessous de 1m sont composés de verres sécurisés et sont en tous points conformes à la **directive SIGAB 002** sur la protection des personnes.

Les vitrages de contrecœur ou aillant un risque de chute posés, sont composés de verres feuilletés et sont en tous points conformes à la **norme SIA**, **point 262** sur la protection des personnes.





